

La ville demain et plus loin encore



La ville demain et plus loin encore

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Mirande, le Conseil Municipal invite la population à une réunion publique de concertation et d'information le Mercredi 6 Juin 2018 à 20 h, salle des Conseils, Avenue St Roch avec la participation du bureau d'études CITADIA

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document évolutif qui a pour objectif d'encadrer réglementairement l'aménagement de la commune en définissant les espaces urbanisables et en préservant les espaces boisés, agricoles et naturels. Tout l'enjeu pour la commune de Mirande qui totalise 2341 hectares est de parvenir à trouver la bonne mesure entre le développement nécessaire dû à son attractivité et la satisfaction des besoins en logement des résidents. Notons que le PLU n'est pas un outil gravé dans le marbre : il évolue en fonction des impératifs réglementaires en constante évolution et des besoins de la commune.

Les résultats de la révision devront permettre à la Municipalité :

- de compléter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pour qu'il évoque toutes les thématiques requises par la Loi,
- de compléter le rapport de présentation, pour qu'il intègre toutes les rubriques requises par la loi, tout en mettant celui-ci à jour en fonction des évolutions survenues depuis la dernière approbation du PLU
- de modifier le règlement et le plan de zonage, pour prendre en compte les enjeux résultants de ces Lois et de la volonté du Conseil Municipal
- de corriger des erreurs matérielles apparues lors de la gestion du document,
- d'établir des orientations d'aménagements et de programmation, et notamment les schémas détaillant les principes d'aménagements (organisation générale, emplacement des voiries, densité et emprise des constructions, programmation des réseaux ...), lorsqu'elles seront nécessaires
- de répondre à toutes les exigences s'imposant au PLU en matière d'environnement, de définir les critères de suivi requis par l'évaluation environnementale, le cas échéant (mission optionnelle de l'évaluation environnementale)